

Le Sabot de Vénus

N°42 - septembre 2015



Sommaire



Le Conservatoire a tenu un stand les 10, 11 et 12 juin 2015 aux Assises de la Biodiversité à Dijon
F. Muller

3. Editorial

4. La préservation des pelouses calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune est en marche

En 2014 et début 2015, les premières actions concrètes ont été mises en place pour préserver les pelouses du site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » ainsi que les richesses écologiques qu'elles abritent.

6. Le Conservatoire se dote d'un nouvel outil de gestion pour les sites

De nouvelles recrues sont arrivées au Conservatoire ! Il s'agit de dix vaches qui ont pour mission de pâturer les parcelles gérées par le Conservatoire, pour les entretenir et préserver la biodiversité.

8. Un nouvel événementiel : Les Rencontres du Conservatoire

Pour continuer à partager ses connaissances des territoires bourguignons et de la biodiversité avec le plus grand nombre, le Conservatoire expérimente cette année une nouvelle formule. En 2015, il propose une série de manifestations de mai à décembre sur le territoire de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

9. Poster : Les reptiles de Bourgogne

13. Vers une gestion globale et concertée du site de Solutré-Pouilly-Vergisson

L'État met actuellement en place une expérimentation pilote pour élaborer un document unique de gestion du site emblématique de Solutré-Pouilly-Vergisson. Ceci permettra de mutualiser et de simplifier tous les dispositifs réglementaires de préservation déjà en place.

14. Les pelouses des balcons de l'Onche, futur Espace Naturel Sensible de Côte-d'Or

L'intérêt patrimonial de ces pelouses situées sur les communes de Talant et de Plombières-lès-Dijon va prochainement être officiellement reconnu par le classement du site en Espace Naturel Sensible de Côte-d'Or par le Conseil départemental.

15. Des agriculteurs au service de la biodiversité des bords de Loire

Suite au travail du Conservatoire, de nouvelles Mesures agri-environnementales ont été contractualisées en 2015 sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire entre Imphy et Decize afin de préserver les pelouses ligériennes.

16. Du « sang-froid » en toute circonstance !

La vie des tortues, lézards et serpents n'aura plus de secrets pour vous grâce à cette Leçon de choses qui leur est dédiée.

18. Brèves de nature

L'actualité de la nature en Bourgogne et au-delà.

Les dépliants-guides des sentiers sont disponibles au Conservatoire et sur notre site internet.



Réalisation : CEN Bourgogne, Mars 2014 / Sources : CENB ; CGIAR-CSI ; BD CARTHAGE, BD CARTO ; IGN / OGIS

Les sites du Conservatoire

165 sites 4 608 hectares

L'actualité du Conservatoire est aussi sur notre site internet : www.cen-bourgogne.fr

et sur les réseaux sociaux :



Photo de couverture : Vaches Galloway du troupeau du Conservatoire - G. Aubert - CENB

Édito



Assemblée générale du Conservatoire à Saint-Sernin-du-Bois (71) le 30 mai 2015. À la tribune : Jean-Marc HIPPOLYTE, maire de Saint-Sernin-du-Bois, Daniel SIRUGUE, Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et Stéphane WOYNAROSKI, Conseiller régional et Président de la commission Environnement, développement durable et éco-responsabilité - Agriculture et forêt. G. Doucet - CENB

« Créer une nouvelle harmonie entre la nature et les humains. »

C'est le sens que la Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Ségolène Royal, donne au projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui a été voté en première lecture à l'Assemblée nationale, mardi 24 mars, à une large majorité (325 voix contre 189) et ce après quatre jours de débat.

Ce projet de loi entend renforcer et renouveler les politiques publiques en faveur de la biodiversité. Longtemps concentrées sur la protection de la nature via la création d'espaces dédiés ou la protection des espèces, elles se sont ensuite diversifiées pour prendre en compte des aspects de plus en plus complexes de la biodiversité comme les continuités écologiques.

L'enjeu est maintenant de passer à une vision complète et dynamique de la biodiversité. Le projet de loi a pour objectif de mieux concilier activités humaines et biodiversité, actant le « principe de solidarité écologique ».

Cette approche n'est pas nouvelle pour des Conservatoires qui depuis longtemps inscrivent leur action dans des dynamiques globales et locales, incluant et interagissant avec la vie humaine. La loi va enfin reconnaître que la nature rend un service majeur et vital pour l'Homme.

Notre réseau a contribué activement aux débats et a fait valoir ses valeurs, ses principes et son action.

Si nous ne pouvons que saluer cette avancée dans la reconnaissance de la Nature, il nous faut rester vigilants car certaines perspectives d'amélioration et d'optimisation, telles que celles concernant la compensation écologique restent inquiétantes.

Parmi les mesures phares du projet de loi figure la création d'une Agence française pour la biodiversité (AFB). Dotée d'une enveloppe de 226 millions d'euros, elle s'appuiera sur les 1 200 agents et sur les moyens de quatre structures existantes : l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, le pilier le plus important, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Agence des aires marines protégées et l'établissement des Parcs nationaux de France.

Il reste à préciser comment se déploiera et s'articulera son action en Région. Ce point crucial fut un des sujets évoqués en juin dernier lors des assises nationales de la Biodiversité qui se sont tenues à Dijon.

Et dans ce cadre, quelle place auront les Conservatoires d'espaces naturels dans ce nouveau paysage politique ? Gageons qu'ils soient reconnus encore comme des acteurs incontournables dans la gestion des milieux naturels, œuvrant au quotidien avec l'Homme et la Nature, conciliant économie et préservation comme en témoignent nos nombreux partenariats avec les professionnels des territoires, agricoles, forestiers, industriels.

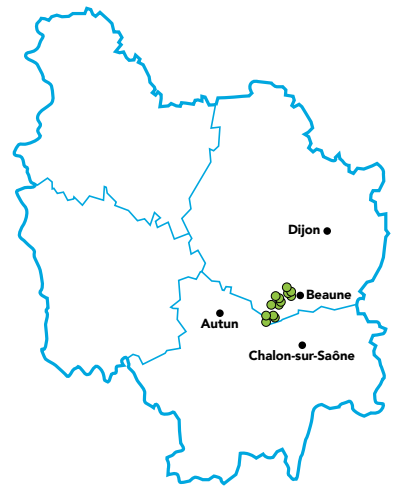
Souvenez-vous, cette action nous l'avons commencée il y aura bientôt trente ans en nous concentrant notamment sur les pelouses calcaires de Bourgogne. Ce 42^e numéro du Sabot de Vénus, marquant la fin de cet été aux notes « méditerranéennes », met d'ailleurs à l'honneur ces milieux emblématiques de notre région. Quelles actions sont mises en place pour préserver les pelouses de la Côte et Arrière Côte de Beaune et celles des pelouses des balcons de l'Ouche ? Comment les différents acteurs s'impliquent et se concertent pour la gestion du site de Solutré-Pouilly-Vergisson ? Et connaissez-vous la vie des reptiles et les espèces qu'il est possible de trouver en Bourgogne ? Nous vous invitons à feuilleter ces quelques pages pour trouver réponse à toutes ces questions.

Bonne lecture et bonne rentrée !

• **Daniel SIRUGUE**
Président
du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Pelouse de Nantoux
G. Doucet - CENB



La préservation des pelouses calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune est en marche

Les pelouses sèches calcaires sont des milieux emblématiques de notre région mais aussi au sein du pays beaunois où elles occupent près de 700 ha situés dans le site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune ». Leurs richesses et enjeux écologiques ne sont plus à démontrer (cf. Sabot de Vénus n°36 - Juillet 2012). Pour préserver ces milieux, des premières actions concrètes ont été mises en place en 2014 et 2015 par l'animateur du site, dont certaines en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui a rédigé en 2013 un plan de gestion pour l'ensemble des sites qu'il gère sur la Côte de Beaune.

Une veille sur l'état de santé des pelouses

Sans activité pastorale pour les entretenir, les pelouses s'embroussaillent puis se referment progressivement jusqu'à évoluer en forêt, engendrant ainsi une érosion de la biodiversité. Au sein du site « Pelouses calcaires de la Côte et Arrière Côte de Beaune », un **protocole scientifique** a été mis en place en 2013 pour **mesurer l'état de conservation des pelouses**. Bien qu'elle fasse apparaître des divergences plus ou moins marquées entre les différentes zones de pelouses selon les usages, l'étude initiée permettra un **suivi à long terme de l'évolution de ces milieux**.

Une gestion par pâturage des pelouses

Depuis plus de vingt ans, le Conservatoire a remis en place du pâturage sur certaines pelouses de la Côte de Beaune qui n'étaient plus gérées. Aujourd'hui, ce sont **quatre partenaires agricoles** possédant des moutons, des vaches et des chevaux, qui assurent l'entretien de la majorité des pelouses et qui permettent de les maintenir dans un état satisfaisant. Afin de gérer les parcelles sur lesquelles il est difficile de trouver des partenaires agricoles, le Conservatoire déploie actuellement un pâturage en régie (cf. article pages 6 et 7).



Vaches charolaises pâturant les pelouses de la Montagne des Trois Croix
G. Doucet - CENB

Une politique foncière active

Plusieurs opérations de maîtrise foncière ou d'usage ont été engagées afin d'entreprendre des actions de gestion conservatoire et le maintien d'un réseau cohérent de pelouses calcaires. **L'objectif est d'atteindre, d'ici 2018, 60 % des pelouses du site Natura 2000, soit 420 hectares, en maîtrise foncière ou d'usage.** Des **conventions** sont en cours de finalisation sur plusieurs communes du site. Un nouveau site est depuis le 16 avril dernier géré par le Conservatoire, à savoir la Chaume de la Rochepot (une soixantaine d'hectares de pelouse et buxaie), suite à la signature d'un **bail emphytéotique** entre la commune et le Conservatoire pour une période de 30 ans. Un autre bail a été reconduit avec la commune de Nantoux et un autre est en projet avec la commune de Meloisey pour le site des Roches Molouses. Des discussions sont en cours avec la commune de Saint-Romain pour conventionner deux parcelles communales supplémentaires sur Saint-Romain et Baubigny.

Des actions ciblant les habitants et les scolaires

Afin de sensibiliser les citoyens à la préservation des pelouses calcaires, des **animations nature** ont été proposées à Pommard et sur la Montagne des Trois Croix. Sur les communes de Nantoux et de Meloisey, ce sont les **scolaires** qui ont pu s'initier à la découverte de la biodiversité grâce à des **outils pédagogiques** spécialement élaborés par le Conservatoire pour le jeune public. **Un plan de gestion synthétique** a également été rédigé pour présenter aux usagers et élus des communes le patrimoine naturel du site et ses enjeux, ainsi que les actions prévues pour le préserver. Enfin, des **aménagement**s vont être mis en place d'ici fin 2015 sur le site des Trois Croix (panneaux, barrières) afin de canaliser la fréquentation et proposer aux visiteurs des informations sur les richesses naturelles du site.



Extraits de L'essentiel du plan de gestion des sites «Pelouses de la Côte de Beaune»

Une bonne part des actions initialement prévues dans les documents de gestion a pu être menée à bien. Dans les années à venir, en plus des actions de sensibilisation et de gestion mises en place, les suivis scientifiques seront étoffés afin de mesurer les impacts de la gestion et de la fréquentation et d'assurer une veille sur la biodiversité des sites.

• **Michael STHAL**
Animateur Natura 2000
www.natura2000meloisey.com
www.beaune-cote-nature.n2000.fr

• **Guillaume DOUCET**
Chargé de missions territorial Côte-d'Or
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Chantier nature : restauration de murets en pierres sèches sur la pelouse de Nantoux
C. Foutel - CENB

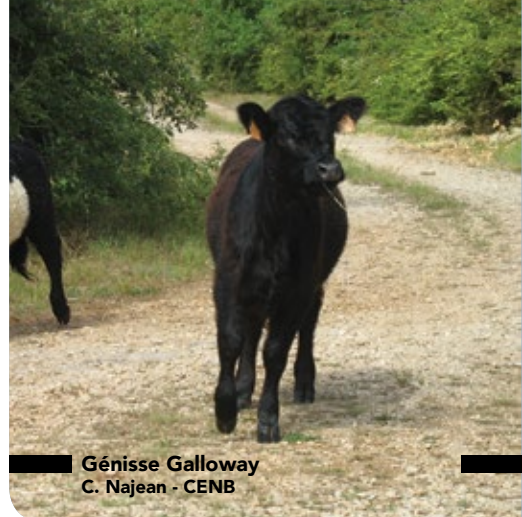


Un patrimoine séculaire mis en évidence grâce à l'étude des pollens

Dans les années 70, M. Grappin, archéologue et actuel maire de Saint-Romain, a initié un chantier de fouilles archéologiques au lieu-dit «Le verger», tout proche des falaises de Saint-Romain. Une étude palynologique (c'est-à-dire des pollens) a pu montrer une modification du milieu par l'Homme au cours de la période du bronze final III (850 à 700 av. J.-C. environ). Le fait d'observer une nette diminution du noisetier et une augmentation des chicorées et graminées traduit une période de défrichage et l'apparition de pâturage. Cette hypothèse est renforcée par le doublement du nombre d'ossements d'animaux d'élevage rencontrés dans les sondages. Cet exemple apporte une preuve que les pelouses calcaires sont nées de cette apparition conjointe de l'élevage et du pâturage il y a près de 3000 ans. Les pelouses actuelles en sont les derniers vestiges qu'il convient de préserver.



Arrivée du troupeau du Conservatoire sur les pelouses de la Montagne des Trois Croix
C. Najean - CENB



Génisse Galloway
C. Najean - CENB

Le Conservatoire se dote d'un nouvel outil de gestion pour les sites

Depuis plusieurs années déjà, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne mûrit l'idée de faire émerger un projet pastoral en régie afin de prendre en charge la gestion de nombreux sites naturels, notamment des pelouses calcaires, orphelins de gestion agricole. Après la réflexion, place à la mise en œuvre concrète en 2015 !

L'émergence d'un projet

Devant l'absence de partenaires locaux prêts à entretenir des sites qui présentent de multiples contraintes techniques (faible ressource fourragère, absence d'eau, accès difficiles, etc), le Conservatoire envisage de longue date d'**acquérir un troupeau pour assurer un entretien pérenne et durable par pâturage de parcelles à fort enjeu écologique**. Soutenu par ses partenaires techniques et financiers, il s'est lancé en 2014 dans la réalisation d'une **étude d'opportunité** pour la mise en place d'un projet éco-pastoral en régie.

Cette dernière a permis de définir l'ensemble des secteurs délaissés mais potentiellement pâturables, d'évaluer leurs potentialités en termes de pâturage, d'organiser un projet complet autour de l'ensemble des sites retenus, puis de réfléchir aux besoins afin de choisir un troupeau adapté aux enjeux de gestion.

La Côte de Beaune, au cœur du déploiement

Bien que ce projet ait une **prétention régionale**, nous avons opté dans un premier temps pour le dimensionner au lancement de cette activité, tant sur le plan géographique de déploiement que sur la taille du cheptel.

Il a réellement pris naissance sur le site des Chaumes de La Rochepot, site moteur du projet, notamment grâce à l'implication des acteurs locaux : signature d'un bail de 30 années entre la commune et le Conservatoire, participation technique et financière du groupe Holcim, en tant qu'ancien exploitant de la carrière locale, pour la réalisation du plan de gestion du site et l'acquisition du troupeau. C'est donc sur ce site que le premier troupeau s'est installé le 7 mai dernier, sous la surveillance de Rémi Vuillemin, technicien au Conservatoire.

Le projet éco-pastoral en 2015 en quelques chiffres

Nombre de sites concernés : 7

Nombre de parcs de pâturage prévus : 44

Surface pâturable : 65 ha

Nombre de jours de pâturage : 210

Coût d'investissement (pluri-annuel, hors véhicule : troupeau, clôture, abreuvement, etc.) : environ 18 000 €

Coût de fonctionnement pour l'année 2015 (temps homme : surveillance, abreuvement, rotation cheptel, préparation parcs, etc.) : environ 44 000 €

Un troupeau adapté

Le choix du troupeau s'est porté dans un premier temps sur des bovins de **race Galloway**, originaires d'Écosse, car ils répondent à plusieurs critères : **rusticité, taille modeste, absence naturelle de cornes, large spectre alimentaire** qui permet la consommation de plantes peu appétentes, et **instinct grégaire** pour faciliter leur manipulation grâce à leur tendance naturelle à rester et à se déplacer en groupe.

Ces animaux, familiarisés avec ce type de milieux, vont pouvoir « travailler » de deux manières : grâce à leurs dents et à la consommation directe, tant de l'herbe que des buissons, arbres et arbustes, mais également grâce au piétinement qui contribue à la lutte contre le développement arbustif.

Dix vaches composent actuellement le troupeau. Le choix d'y adjoindre **un poney Konik polski** permet de **multiplier les compétences** au sein du cheptel (les animaux apprennent les uns des autres) et d'avoir pour le technicien un animal très malléable aidant à habituer progressivement le troupeau aux manipulations.

Le projet pastoral prévoit des **mutations progressives du troupeau** au fil des prochaines années : augmentation du nombre de vaches pour pouvoir répondre aux besoins des sites, diversification avec arrivée progressive d'ânes.

Une des clés de la réussite, l'itinérance

Pour mener à bien un projet éco-pastoral, il convient de **respecter les sensibilités des sites, les besoins en termes de saisonnalité de pâturage** (la consommation d'un même troupeau est différente d'une saison à une autre) et **l'équilibre alimentaire du troupeau**. Pour cela, une seule solution : **transhumer de site en site**.

Après un petit peu plus d'un mois sur les Chaumes de la Rochepot, **le Conservatoire a organisé le 13 juin dernier sa première transhumance pédestre**, événement ouvert au public. Une cinquantaine de personnes s'est jointe aux équipes pour guider le troupeau depuis La Rochepot (21) jusqu'à la Montagne des Trois Croix (21/71), voisine de quelques kilomètres. Les bêtes y sont restées environ 1 mois.

Les prochaines transhumances se feront par bétailière compte tenu de la distance (Chassey-le-Camp, Pommard, Bouilland, etc.). Les animaux retrouveront leur terre d'accueil à La Rochepot pour terminer la saison. Le troupeau passera une partie de l'hiver sur un site non sensible afin d'éviter le surpiétinement et des dégradations potentielles.

Au final, la mise en place de l'éco-pastoralisme va permettre de renouer avec des pratiques anciennes (quasiment tous les sites visés ont été pâturés avant les dernières guerres), garantes d'un bon équilibre des milieux. Ce sera aussi l'occasion, pour les habitants des territoires concernés, de les réapprendre et de se les réapproprier. En 2016, un nouveau plan de pâturage sera appliqué, avec les nouveaux sites et potentiellement les nouveaux animaux !

• **Grégory AUBERT**
Coordinateur technique

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Merci aux partenaires techniques et financiers qui ont permis à ce projet de voir le jour : le groupe Holcim CBS, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil départemental de Côte-d'Or et l'Europe.

Retour en images sur la transhumance





Verre de l'amitié sur la Montagne des Trois Croix à l'arrivée de la transhumance
C. Najean- CENB

Retour sur le Printemps des Rencontres

Six animations ont été proposées par le Conservatoire et ses partenaires pour inaugurer ces nouvelles Rencontres : des sorties nature pour découvrir les oiseaux des étangs d'Or à Tailly, la faune et la flore de la Montagne des Trois Croix à Santenay et Dezize-lès-Maranges, la flore de Bligny-lès-Beaune et Aubigny-la-Ronce, la transhumance du troupeau du Conservatoire du site de La Rochepot vers la Montagne des Trois Croix (cf. article pages 6 et 7) et une conférence sur l'Ambroisie à feuilles d'Armoise.

Un nouvel événementiel : les Rencontres du Conservatoire



Depuis longtemps, le Conservatoire partage ses connaissances sur les richesses écologiques des territoires avec les autres gestionnaires, les élus et les citoyens, et organise des temps de rencontres et d'échanges afin de faire émerger des projets en faveur de la préservation du patrimoine naturel. Dans la continuité des Rencontres régionales du Patrimoine naturel de Bourgogne puis des Rencontres de territoire, voici les Rencontres du Conservatoire. La nouvelle formule s'adapte davantage aux différents publics mais met toujours en lumière un territoire précis. En 2015, c'est le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud qui a l'honneur d'ouvrir cette nouvelle ère !

Des évènements toute l'année et pour tous

Afin de faire découvrir les richesses d'un territoire au fil de l'année, **une série d'évènements** est désormais proposée de mai à décembre et ce en deux temps : **le Printemps des Rencontres** (de mai à début juillet) et **l'Automne des Rencontres** (de septembre à décembre). Dans l'objectif de s'adresser au plus grand nombre, que ce soit les élus, les gestionnaires, les enfants ou encore les passionnés de nature, **différents types de manifestations sont proposés** : animations de découverte nature sur le terrain, conférences, chantiers nature, inaugurations d'aménagements de sites, etc.

Tous à vos appareils photos !

Autre nouveauté cette année : le lancement d'un **concours photo « Regards sur la nature »** ! La nature présente sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est variée : pelouses calcaires, prairies, bocage, ruisseaux, mares, falaises, forêts, etc. Pour la découvrir, rien de tel qu'une balade, appareil photo en bandoulière pour immortaliser une fleur, un insecte ou un paysage. À vous de jouer ! Vous avez jusqu'au 31 octobre 2015 pour nous faire parvenir vos clichés. De **nombreux lots** récompenseront les meilleurs photographes, petits et grands. Une **exposition** sera conçue à partir d'une sélection de photos issues du concours.

Le règlement est notamment disponible sur la page d'accueil du site internet du Conservatoire www.cen-bourgogne.fr

Ne manquez pas l'Automne des Rencontres et rendez-vous sur le site internet du Conservatoire pour découvrir le programme.

Un grand merci à tous les partenaires qui ont accepté de nous suivre dans cette aventure !



• Caroline NAJEAN
Chargée de missions
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Le Lézard vert occidental ou Lézard à deux bandes possède une très longue queue, mesurant plus de deux fois la longueur du corps. Il peut atteindre plus de 40 cm. C'est une espèce thermophile privilégiant les pelouses calcaires.



Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)
G. Doucet - CENB

Ce petit lézard, à la tête courte, est peu connu. Souvent confondu avec d'autres espèces, il semble pourtant plutôt fréquenter des habitats plus humides.



Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)
N. Varanguin - SHNA

Les reptiles de Bourgogne

Appelé aussi Lézard gris, c'est le plus familier dans notre région. Excellent grimpeur, c'est l'hôte des murs de nos maisons.



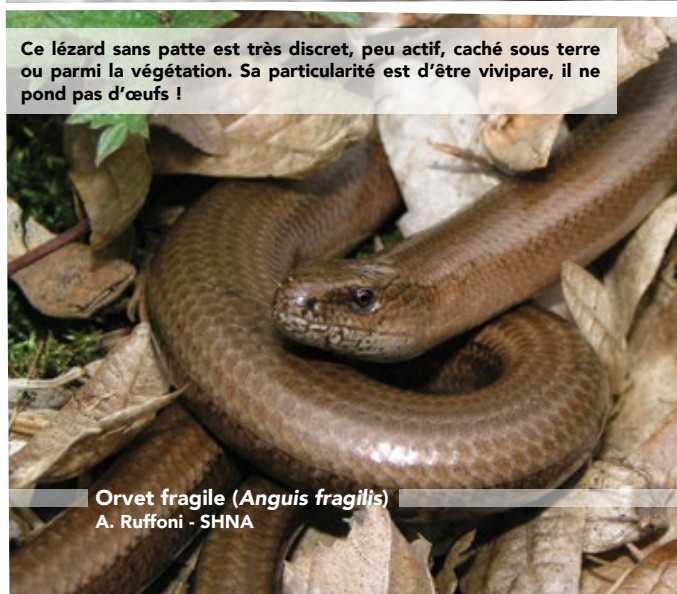
Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
N. Varanguin - SHNA

Cette espèce présente plutôt des affinités steppiques. En livrée nuptiale, le mâle arbore des flancs verts vifs, ce qui prête à confusion avec le Lézard vert. Le Lézard des souches a cependant une queue plus courte.



Lézard des souches (*Lacerta agilis*)
A. Revillon

Ce lézard sans patte est très discret, peu actif, caché sous terre ou parmi la végétation. Sa particularité est d'être vivipare, il ne pond pas d'œufs !



Orvet fragile (*Anguis fragilis*)
A. Ruffoni - SHNA

Les reptiles de Bourgogne

Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

D. Magnin

Cette petite tortue d'eau douce est de couleur sombre et ornée de points jaune vif. En Bourgogne, elle vit dans les étangs, les bras morts ainsi que les zones humides. Rare dans notre région, la Cistude n'est présente que sur quelques sites en Saône-et-Loire et dans la Nièvre. Elle est également appelée « tortue boueuse », en raison de son intérêt pour les fonds vaseux. Elle est maintenant concurrencée par la Tortue de Floride, espèce envahissante.



Tortue de Floride
D. Lerat - SHNA

Cette couleuvre est inféodée aux milieux aquatiques où elle trouve sa nourriture (poissons, amphibiens). Confondue avec la Vipère aspic, elle est souvent détruite par l'Homme.

Couleuvre à collier
(*Natrix natrix*)
D. Sirugue

Son nom est lié au fait qu'elle présente à l'arrière de la tête deux croissants latéraux jaunes/blancs bordés de taches noires en arrière. Elle est inféodée aux milieux humides et aquatiques.



Couleuvre vipérine
(*Natrix maura*)
D. Sirugue



Couleuvre de petite taille, elle se reconnaît au trait sombre qui s'étend du museau jusqu'au cou, traversant l'œil, et à la large tache foncée sur la nuque.



Coronelle lisse (*Coronella austriaca*)
L. Jouve - SHNA



Vipère aspic (*Vipera aspis*)
A. Cartier - SHNA

C'est un serpent vif et trapu, à la pupille fendue verticalement et au museau retroussé. Victime de sa mauvaise réputation, c'est probablement l'une des espèces qui a le plus régressé dans notre région au cours du siècle dernier.



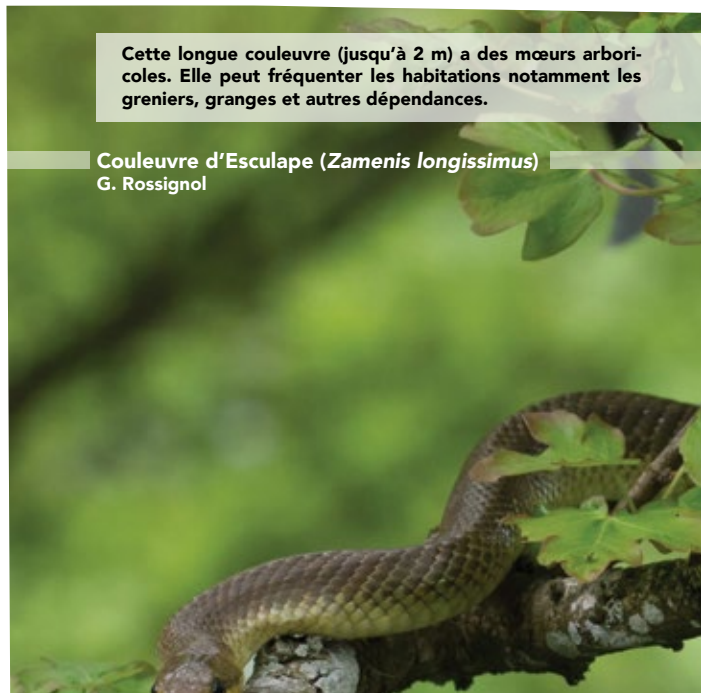
Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridaflavus*)
J. Aït El Mekki - CENB

Cette couleuvre des pelouses calcaires a du caractère ! C'est la seule qui peut chercher à mordre si elle se sent menacée mais elle est inoffensive.



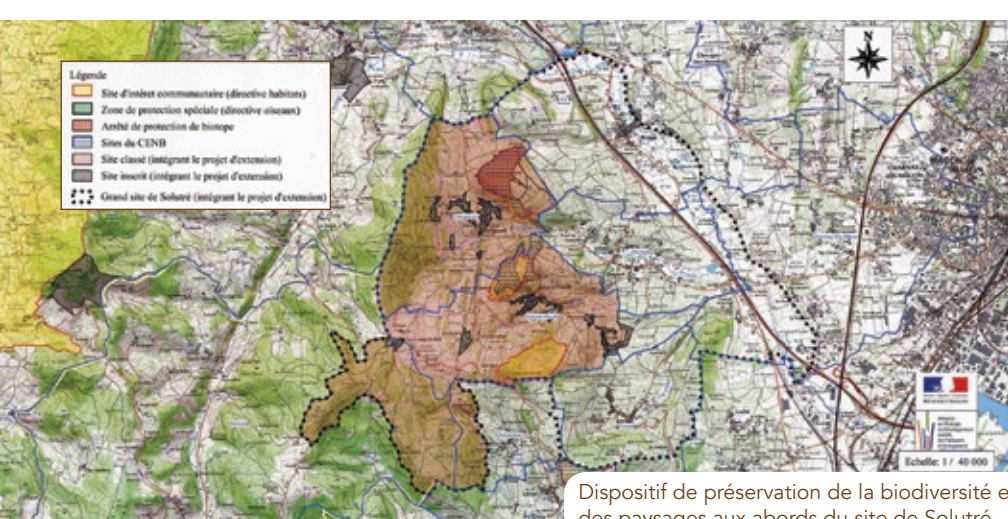
Vipère péliade (*Vipera berus*)
G. Lemoine

Le dessin sombre en zigzag sur le dessus de son dos est bien marqué. Comme la Vipère aspic, elle affectionne des zones bien exposées au soleil, rocailleuses et des mosaïques de zones de sols nus, de végétation rase, basse et buissonnante.



Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)
G. Rossignol

Cette longue couleuvre (jusqu'à 2 m) a des mœurs arboricoles. Elle peut fréquenter les habitations notamment les greniers, granges et autres dépendances.



Dispositif de préservation de la biodiversité et des paysages aux abords du site de Solutré

Vers une gestion globale et concertée du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson

Sites emblématiques, les Monts du Mâconnais et les roches de Solutré-Pouilly et Vergisson font l'objet de différents périmètres de protection et de gestion : site classé*, Grand Site de France*, Natura 2000*, Arrêté de Protection de Biotope*, Entité Cohérente de Gestion* du Conservatoire... Dans un souci de lisibilité et de cohérence des politiques publiques, l'État souhaite mettre en œuvre, avec l'aide des différents acteurs, un document unique de gestion.

Un site remarquable

Emblème de Saône-et-Loire et du Sud Mâconnais de par ses richesses historiques, archéologiques, géologiques, paysagères, écologiques mais aussi gastronomiques (berceau du Pouilly-Fuissé), le site de Solutré-Pouilly-Vergisson a traversé les siècles et est aujourd'hui le siège de différents dispositifs paysagers et naturalistes pour assurer sa préservation. Si les périmètres de protection et de gestion ne se superposent pas exactement, ils sont imbriqués les uns aux autres et leurs objectifs convergent.

Une expérimentation pilote en Bourgogne

Le site peut ainsi être vu comme un « mille-feuilles » de réglementations parmi lesquelles il est possible de se perdre. Chaque « feuille » a néanmoins sa légitimité : protéger les paysages, mettre en avant une biodiversité remarquable, des espèces particulières... Et malgré leur diversité, les différents outils sont pertinents et complémentaires.

Les actualités du moment sur ce territoire (extension du site classé, révision du document d'objectifs du site Natura 2000, élaboration du plan de gestion des sites du Conservatoire) vont permettre de réunir les différents acteurs pour élaborer ensemble un document unique de gestion visant à une meilleure lisibilité, notamment pour le grand public et les élus.

Le projet de loi « biodiversité » propose une expérimentation en vue d'une simplification de la gestion de ces espaces naturels protégés, lorsqu'ils se superposent sur un même territoire. Si la loi n'est pas encore votée (en cours de lecture par le Parlement), nous allons innover sur notre territoire et y faire valoir de la mutualisation et de la synergie dans la gestion. Ainsi, une impulsion nouvelle est lancée, grâce aux élus locaux et aux différents partenaires.

* **Site classé** : site reconnu dans le cadre de la politique nationale qui vise à conserver et protéger des lieux présentant un intérêt général du point de vue historique et pittoresque (art. L. 341-1 du Code de l'Environnement).

* **Grand Site de France** : label attribué par le Ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation, il induit la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur, répondant aux principes du développement durable.

* **Natura 2000** : politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en prenant en compte les activités humaines.

* **Arrêté de Protection de Biotope** : arrêté pris par le Préfet pour préserver le milieu de vie d'une ou plusieurs espèces animales ou végétales protégées.

* **Entité Cohérente de Gestion (ECG)** : certains sites gérés par le Conservatoire et présentant des caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en ECG et font l'objet des mêmes suivis.

La démarche en cours

L'État pilotant la démarche d'extension de site classé, il **reste maître d'ouvrage du projet global**. La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a lancé un **appel d'offre** mi-mai en vue de sélectionner un ou plusieurs prestataire(s) pour élaborer ce document unique de gestion. Ce dernier travaillera bien entendu avec les autres acteurs du territoire : syndicat mixte de gestion du Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson, Conservatoire, représentants du monde forestier, agricole et notamment viticole, des usagers du site... et bien sûr des élus qui connaissent leur territoire, ses atouts et ses faiblesses. Un **large travail de concertation** sera entrepris sur une durée d'un an. Une mission novatrice et motivante !

Ce document de gestion unique représente une avancée et devra permettre une meilleure imbrication des thématiques « paysage » et « biodiversité ».

L'élaboration de ce document a débuté cet été, avec une finalisation prévue pour mi 2016 et une réflexion à mener par la suite quant à l'animation. Suite des avancées dans un prochain numéro du Sabot !

• Claire SAUNIER

Chargée de mission Natura 2000

• Estelle LABBÉ - BOURDON

Chargée de mission Sites et Paysages
DREAL Bourgogne



Pelouses des balcons de l'Ouche
G. Doucet - CENB

Les pelouses des balcons de l'Ouche, futur Espace Naturel Sensible de Côte-d'Or



Conscientes de l'intérêt écologique et des menaces pesant sur les pelouses calcaires surplombant la vallée de l'Ouche, les communes de Talant et de Plombières-lès-Dijon ont confié au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne une étude visant à faire le point sur leur biodiversité et à proposer différents scénarii permettant d'assurer leur préservation.

Une biodiversité remarquable aux portes de Dijon

Malgré la disparition de certains secteurs de pelouses dans les années 1970-1980 due à l'urbanisation, et plus récemment dans le cadre de la mise en place de la LINO*, les pelouses et habitats* associés (fourrés de buis, pelouses sur dalles, fourrés denses sur substrats calcaires) occupent encore **plus d'une centaine d'hectares d'un seul tenant**. Cette configuration explique la présence de **3 habitats naturels d'intérêt européen**, **5 plantes protégées** et au moins **6 espèces animales protégées**. Citons par exemple la **Scutellaire des Alpes**, plante plutôt montagnarde considérée comme vulnérable sur la Liste rouge de la flore menacée de Bourgogne et pour laquelle le site constitue l'une des plus belles stations de la région, ou encore l'**Agreste**, un papillon lié aux pelouses rocailleuses.

Des outils pour valoriser et préserver le site

Le diagnostic a fait ressortir quatre problématiques principales pour le site :

- une **nécessité de gérer voire de restaurer certains secteurs** (élimination des résineux par exemple),
- un **fort potentiel pédagogique** non encore exploité,
- une **maîtrise foncière perfectible**,
- une **fréquentation par les loisirs motorisés** non compatibles avec la préservation des pelouses ainsi que la présence importante de promeneurs.

Pour répondre à cela, le plus opérationnel semble être la **mise en place d'un Espace Naturel Sensible (ENS)** doublé de la mise en place d'un **Arrêté préfectoral de protection de biotope** pour juguler les usages problématiques. Les échanges entrepris depuis la fin de l'étude entre les communes, le Conservatoire et le Conseil départemental ont permis de valider le principe de la création du deuxième Espace Naturel Sensible de Côte-d'Or sur ce site (cf. encart).

Une première visite officielle

Dans la perspective de labellisation en ENS de ces pelouses, une visite conjointe d'élus locaux et de partenaires a été organisée le 21 mai dernier dans le cadre de la Fête de la nature. Cette visite s'est déroulée en présence de Daniel SIRUGUE, Président du Conservatoire, de M. Gilbert MENUT et M^{me} Monique BAYARD, respectivement maires des communes de Talant et de Plombières-lès-Dijon, de Jean-Noël THOMAS et Laure LEYSEN du service Environnement et milieux naturels du Conseil départemental ainsi que de M. François SAUVADET, Président du Conseil départemental.



Visite officielle du futur ENS
P. Gillet - CD 21

Les pelouses des balcons de l'Ouche recèlent un **patrimoine naturel d'importance régionale**. L'annonce de son classement comme futur ENS de Côte-d'Or par le Conseil départemental et les communes est donc de bon augure. Cela permettra de réaliser des opérations de restauration, de développer des outils de sensibilisation et d'optimiser la maîtrise foncière des communes (acquisitions de parcelle par exemple).

• **Guillaume DOUCET**
Chargé de missions territorial Côte-d'Or

* **LINO** ou **Liaison Nord** : prolongement de la rocade de Dijon ouverte à la circulation en 2014 et permettant une meilleure desserte entre les communes du nord-ouest et du nord-est de l'agglomération dijonnaise.

* **Habitat** : en écologie, il s'agit d'un type de milieu naturel (pelouse, prairie, forêt, etc.).



Pelouse de Loire
F. Jeandenand - CENB

Des agriculteurs au service de la biodiversité des bords de Loire



La mise en place en 2015 de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) a eu de nombreuses répercussions sur les Mesures agri-environnementales* (MAE) : modification de calendrier des déclarations PAC par les agriculteurs, évolution du contenu de ces mesures, etc. L'objectif reste de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire entre Imphy et Decize, le Conservatoire est intervenu début 2015 pour orienter les exploitants souhaitant s'engager dans cette démarche volontaire.

Une protection à grande échelle

Sur les 4750 ha que compte le site Natura 2000, **près de 400 ha de prairies et pelouses ligériennes ont été contractualisés cette année par une quinzaine d'exploitants agricoles**. Ces engagements s'ajoutent aux 600 ha encore sous contrats jusqu'en 2016.

Outre leur **impact favorable sur les milieux naturels**, ces mesures contribuent à la **préservation de la ressource en eau**, à la **qualité des paysages** et à la **prévention des risques d'inondations**. Elles engagent par exemple les exploitants agricoles à retarder la date de fauche, permettant à la faune et la flore d'achever leur cycle de reproduction, ou encore à ne pas fertiliser leurs parcelles pour permettre l'expression d'une flore typique des sols oligotrophes* sableux du lit majeur de la Loire.

Une implication des acteurs agricoles locaux

Au-delà des moyens de gestion qu'apportent les MAE sur les parcelles à enjeux, **la sensibilisation des exploitants agricoles locaux** est un levier important pour la préservation de ces espaces, comme le montre le témoignage de Mme Cayre (GAEC des Vaches Rouges) :

"Le fait de travailler à la mise en place des MAE a été enrichissant et permet de garder une part de territoire sauvage où les animaux comme les plantes sont conservés de manière naturelle avec peu d'intervention de l'Homme. Les vaches qui pâturent de mars à novembre entretiennent cet espace et participent ainsi à l'équilibre de cet environnement".

* **Mesure agri-environnementale (MAE)** : sur les sites Natura 2000, ce dispositif permet de signer des contrats de 5 ans entre l'État et un agriculteur volontaire pour adopter des pratiques agricoles respectueuses de la nature. Le bénéficiaire reçoit une contrepartie financière permettant de compenser les pertes de revenus engendrées ou les coûts supplémentaires. Les MAE climatiques ont remplacé les MAE territorialisées.

* **Oligotrophe** : pauvre en éléments nutritifs.

* **Xérique** : caractérisé par une aridité persistante.

Des milieux et des espèces remarquables ainsi préservés

Les milieux naturels d'intérêt européen que sont les **pelouses ligériennes** sont décrits comme xériques* et pionniers ou post-pionniers. Ils offrent des **conditions de vie particulières et rares en Bourgogne** : sols sableux pauvres en eau et en éléments nutritifs, sols nus remaniés par les crues hivernales ou le passage des troupeaux, chaleur importante au printemps et en été. Ceci explique la présence d'un grand nombre d'espèces adaptées et patrimoniales comme le **Corynéphore** (*Corynephorus canescens*) ou l'**Hélianthème taché** (*Tuberaria guttata*).

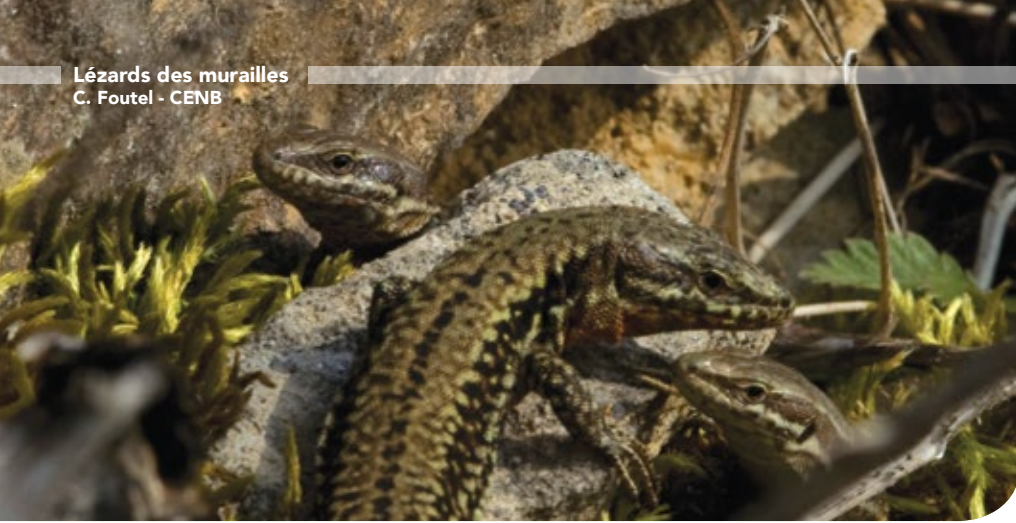
Le maintien de l'élevage extensif mené par des agriculteurs convaincus est indispensable à la conservation de ces espaces à haute valeur patrimoniale. Gageons que les exploitants agricoles répondront toujours présents lors de la prochaine campagne !

• **Frédéric JEANDENAND**

Chargé de missions territorial Saône-et-Loire

• **Aurélien POIREL**

Chargé de missions territorial Nièvre
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



Leçon de choses

Du « sang-froid » en toute circonstance!

Les reptiles ont depuis toujours fasciné les hommes. Ils inquiètent, font souvent peur et sont l'objet d'une symbolique complexe notamment dans les mythologies du monde entier. De ce fait, ces animaux intéressent peu. Que savez-vous de la vie des reptiles ? Petite leçon de rattrapage pour connaître l'essentiel de la vie des tortues, lézards et serpents de notre région.

À la recherche de la température idéale

Les reptiles ne disposent **pas de mécanismes physiologiques pour produire leur propre chaleur** : ils sont **ectothermes**. Leur température corporelle varie donc en fonction de celle de leur milieu. Ils doivent malgré tout parvenir à conserver une température permettant au corps de fonctionner (en fait de « sang-froid », les reptiles se maintiennent en moyenne entre 20 et 35 °C !). Pour cela, ils s'exposent au soleil lorsqu'il fait froid ou s'abritent au frais lorsqu'il fait trop chaud : c'est la **thermorégulation comportementale**. Ils sont notamment plus thermophiles pendant des phases-clés de leur cycle de vie : à la sortie d'hivernage, lors de la reproduction, la mue, la digestion. En hiver, les reptiles passent en vie ralentie dans des abris sous terre.



Cistude prenant un bain de soleil
D. Magnin

Changement de peau

Les reptiles sont caractérisés par une **peau sèche**, dépourvue de glandes et **recouverte d'écailles**, dont la couche superficielle s'élimine périodiquement chez les serpents et les lézards : c'est la **mue**. Elle permet la croissance et permet à la peau de conserver ses propriétés. Contrairement aux lézards, la mue des serpents se fait en un seul morceau et cinq à six fois pendant la belle saison. L'œil devient « vitreux » quelques jours, ce qui rend l'animal temporairement aveugle, puis la peau de l'œil se soulève avant celle du reste du corps. La couche de kératine constituée de cellules mortes se décolle du tégument reconstitué en dessous. L'ancienne peau est retournée en doigt de gant et délaissée derrière le serpent.



Mue de couleuvre
A. Cartier - SHNA

À table!

Les lézards se nourrissent essentiellement d'insectes alors que les serpents se régaleront de petits vertébrés, tels que micromammifères, lézards et oiseaux. Les vipères, venimeuses, mordent leur proie et la relâchent. Le temps que le venin agisse et la tue, elle a parcouru quelques mètres. Les vipères suivent alors une piste odorante avec leur langue pour retrouver leur proie et l'ingérer. Les serpents non venimeux doivent maintenir leurs proies dans la gueule et les avaler vivantes. Elles seront ainsi étouffées. Les tortues (seule la Cistude d'Europe est présente naturellement en Bourgogne) sont quant à elles en partie charognardes : elles mangent les animaux morts avec une préférence pour les poissons. Mais elles se nourrissent aussi d'animaux vivants comme les vers, les mollusques, les insectes aquatiques et les crustacés.



Couleuvre vipérine avalant un poisson
R. Gruet

La saison des amours

Chez les reptiles, la fécondation est toujours interne. Les mâles possèdent un organe copulateur érectile (double chez les serpents et les lézards). D'un point de vue évolutif, les reptiles sont les premiers vertébrés terrestres à s'être véritablement affranchis du milieu aquatique : la totalité de leur développement s'effectue dans un œuf rempli de réserves qui, peu sensible à la sécheresse, protège l'embryon. Les œufs peuvent être pondus à terre à un endroit bien exposé au soleil (oviparité) ou conservés dans le corps de la femelle jusqu'à l'éclosion (ovoviviparité) comme chez les Vipères aspic et péliade et la Coronelle lisse. Les espèces ovovivipares recherchent davantage de chaleur lors de la gestation, de sorte à favoriser le développement des œufs. Ceci explique qu'il est plus facile de rencontrer des femelles après la période d'accouplement (les mâles se font plus discrets). Les petits ressemblent aux adultes et sont autonomes dès la naissance.

L'Atlas des Reptiles de Bourgogne, pour tout savoir sur les espèces présentes dans la région



Ce Hors-série de la revue scientifique Bourgogne-Nature paru en 2014 est un ouvrage de référence à dévorer pour améliorer ses connaissances sur les reptiles de Bourgogne au travers de 366 pages comportant 14 monographies, des illustrations de Jean CHEVALLIER, un point sur la réglementation, un article sur les fossiles de reptiles, etc. Coordonné par Daniel SIRUGUE du Parc naturel régional du Morvan et Nicolas VARANGUIN de la Société d'histoire naturelle d'Autun, cet atlas est le résultat du travail patient et minutieux de nombreux naturalistes qui participent à la construction de la connaissance sur la Nature.

Consultez le sommaire et quelques exemples de monographies en ligne sur www.bourgogne-nature.fr. Ce document est disponible à la vente (36€ frais de port compris).

Renseignements et commande : contact@bourgogne-nature.fr
ou au 03 86 76 07 36



Accouplement de Lézards des murailles
J.P. Milpied

En Bourgogne, 13 espèces de reptiles sont présentes naturellement. Certaines sont plutôt inféodées aux milieux secs comme la Couleuvre verte et jaune et le Lézard vert occidental, d'autres, aux milieux humides voire aquatiques comme la Couleuvre à collier et la Couleuvre vipérine.

Les espèces présentes en Bourgogne

- Lézard des souches (*Lacerta agilis*)
- Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*) ou Lézard à deux bandes
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)
- Orvet fragile (*Anguis fragilis*)
- Couleuvre vipérine (*Natrix maura*)
- Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)
- Coronelle lisse (*Coronella austriaca*)
- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridaflavus*)
- Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)
- Vipère aspic (*Vipera aspis*)
- Vipère péliade (*Vipera berus*)
- Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

• Caroline NAJEAN
Chargée de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne



La Mare aux Demoiselles à Magny-Cours
H. Jougnot - CD58

Brèves de nature

Actualités nationales

Création de la plus grande réserve naturelle géologique de France

La plus grande réserve naturelle géologique de France (800 hectares répartis sur 59 sites de 21 communes) vient de voir le jour dans le Lot (décret du 4 juin 2015). Cette 167^e réserve vise à préserver plusieurs sites d'exception d'intérêt géologique ou paléontologique à l'échelle mondiale. On y trouve des œufs de dinosaures parmi les plus anciens au monde, des indices de l'ouverture de l'océan atlantique central il y a 170 millions d'années et des formes minérales rares.

Un simulateur pédagogique sur la gestion des zones humides

Zones humides Protect est un « serious game » dont l'objectif est la sensibilisation des adultes et enfants de plus de 8 ans à la préservation des zones humides et à la gestion de l'eau. Le joueur est placé dans le rôle d'un acteur de l'aménagement du territoire qui doit atteindre un équilibre entre les besoins économiques, la qualité environnementale et les attentes sociétales. Il prend ainsi conscience des services rendus par les zones humides et des impacts des activités humaines. Ce support pédagogique est disponible sous forme d'abonnement en ligne. Une version de démonstration est accessible sur le site www.zones-humides-protect.com. Afin d'assurer une utilisation la plus large possible, le créateur, Acceptables Avenir, propose de réaliser des présentations du jeu lors de réunions de gestionnaires des milieux humides.

Contact : Hélène Fournier
helenefournier@acceptablesavenir.eu
06 30 07 75 03

L'Agence française pour la biodiversité sur les rails

Le premier rapport de la mission de préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a été remis officiellement à la ministre Ségolène ROYAL, le jeudi 25 juin 2015. Ce rapport est le fruit d'un processus de concertation avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité en métropole et outre-mer.

Pour en savoir plus et pour télécharger ce rapport :
www.developpement-durable.gouv.fr

Actualités régionales

20 ans d'actions pour la défense de l'oiseau, du vivant et de la nature dans l'Yonne !

Les 12 et 13 septembre 2015, la LPO Yonne a fêté ses 20 ans d'existence au Parc Paul Bert d'Auxerre ! Ces 20 dernières années ont été marquées par différents événements qui l'ont fait grandir. L'un des plus significatifs est l'embauche de salariés permettant d'assurer des missions scientifiques dans le domaine de l'ornithologie et des études d'impact ainsi que des actions d'éducation à l'environnement. Cela n'a nullement empêché les engagements toujours aussi passionnés des bénévoles. Aujourd'hui, la LPO Yonne est reconnue comme un acteur incontournable de la défense de la nature et de l'environnement dans le département mais aussi au niveau régional.

Une mare pédagogique à destination des élèves nivernais

Le 5 juin dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et de la Semaine du développement durable, le Conseil départemental de la Nièvre a inauguré à Magny-Cours une mare pédagogique, la Mare aux Demoiselles. Cette dernière a vu le jour dans le cadre de mesures compensatoires liées à l'aménagement du pôle équin de la ferme du Marault. Sa création ainsi que celle d'un observatoire de la faune ont respecté les fondements du développement durable : respect de l'environnement, sensibilisation des jeunes, achats par les filières de production locales, faible empreinte écologique, etc. Un plan de gestion et des suivis scientifiques de la faune et de la flore ont été mis en place.

Pour en savoir plus : Hervé Jougnot
- Conseil départemental de la Nièvre -
herve.jougnot@nievre.fr



Naissance de l'Observatoire régional de la biodiversité

Le Conseil régional de Bourgogne et l'État en région ont souhaité la création d'un Observatoire régional de la biodiversité (ORB). Cet outil, au service de la Stratégie régionale pour la biodiversité et du Schéma régional de cohérence écologique, a pour ambition de fournir des éléments d'éclairage à l'ensemble des Bourguignons sur l'état et l'évolution de la biodiversité, et sur ses interactions avec les activités humaines en région.

Pour poser les premiers jalons de cet ORB, une étude de préfiguration a été confiée à Alterre Bourgogne en 2014 dans le but de recueillir les attentes des différents acteurs et proposer plusieurs modèles d'ORB. Coordonné par Alterre, cet Observatoire est aujourd'hui en construction et mobilisera à moyen terme tous les partenaires régionaux concernés.

Contact :
d.michelin@alterre-bourgogne.org
03 80 68 44 30
En savoir plus : www.observatoire-biodiversite-bourgogne.fr



Jeune Busard cendré
S. Mongeot - LPO Yonne

6173,26 ha de forêt privée agréés en Bourgogne au titre de l'annexe Natura 2000

Depuis juillet 2012, une annexe au document encadrant la gestion forestière privée (le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, disponible sur <http://www.foret-de-bourgogne.org/index/action/page/id/497/title/Schema-Regional-de-Gestion-Sylvicole>) permet au Centre régional de la propriété forestière d'agréer les documents de gestion situés en site Natura 2000. Sorte de « cahier des charges » attestant d'une gestion respectueuse des habitats et espèces ayant conduit à la désignation des sites, l'annexe Natura 2000, prévue par le Code forestier et rédigée localement par un groupe de partenaires, a été approuvée par les ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement en juillet 2012.

Les 6173,26ha agréés concernent 83 Plans Simples de Gestion (PSG*) situés dans 29 sites !

Cela concernera à terme tous les plans de gestion au fur et à mesure de leur renouvellement.

*** Le Plan Simple de Gestion, établi pour 10 à 20 ans, est un document obligatoire pour tous les propriétaires privés de plus de 25 ha de forêt.**

Actualités du Conservatoire

Assemblée Générale

La 29^e Assemblée Générale du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a eu lieu le 30 mai 2015 à Saint-Sernin-du-Bois (71). Celle-ci s'est tenue devant plus de 65 personnes, adhérents ou partenaires, en présence de Messieurs Jean-Marc HIPPOLYTE, Maire de Saint-Sernin-du-Bois et Stéphane WOYNAROSKI, Conseiller régional et Président de la commission Environnement, développement durable et éco-responsabilité - Agriculture et forêt.

La présentation des différents rapports a occupé la matinée. Après un bon repas, les participants ont visité des sites naturels autour de Saint-Sernin-du-Bois.

Voici la composition du Conseil d'administration (1^{er} collège) suite à cette Assemblée Générale :

- Président : Daniel SIRUGUE
- Vice-président : Patrice NOTTEGHEM
- Secrétaire général : Régis DESBROSSES
- Secrétaire adjointe : Claude QUINTIN
- Trésorier : Gérard PAYEN
- Trésorier adjoint : Bruno GUEGAN
- Autres administrateurs : Guy HERVE, Alain DESBROSSE, Isabelle REBILLARD et Michel DIOT

Une bonne nouvelle naturaliste

Suite aux travaux de restauration et d'entretien entrepris depuis 4 ans sur une prairie sur sable de la Réserve naturelle du Val de Loire, de nombreuses espèces végétales sont réapparues. Une est même apparue : la Gagée des prés. Pour l'instant seul un pied a été observé.

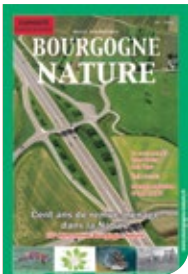
Un déménagement en préparation

Jeudi 18 juin 2015, le Maire de Longvic, José ALMEIDA, Céline TONOT, sa première adjointe au Développement durable, et Daniel SIRUGUE, Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, ont signé une convention pour la prise de possession de la « Maison Duplessy ». Après la signature et un verre de l'amitié, les invités ont pu visiter la maison ainsi que le parc et le verger conservatoire.

Au cœur du jardin du clos des Carmélites, cette maison est mise gracieusement à disposition du Conservatoire par le biais d'un bail d'une durée de cinquante ans. Après des travaux de réhabilitation, elle accueillera l'équipe salariée basée aujourd'hui à Fény. La municipalité de Longvic renforce un engagement déjà important dans le domaine du développement durable par le biais de cette convention.

Rendez-vous dans nos nouveaux locaux aux alentours de 2017 !

Bourgogne - Nature, transmettre pour préserver



Le Bourgogne-Nature n°20 désormais disponible

Ce numéro intitulé « Cent ans de remue-ménage dans la Nature » correspond aux actes des 10^es rencontres Bourgogne-Nature qui se sont tenues en 2013 à Dijon. Des intervenants provenant de la France entière ont pu échanger sur les connaissances, les mentalités, l'évolution des courants de pensées dans le monde naturaliste ou encore l'évolution des milieux, des paysages, etc.



Le Bourgogne-Nature Junior n°5 en téléchargement

Rendez-vous à la découverte des zones humides de Bourgogne, leurs rôles essentiels dans la préservation de la biodiversité, leur richesse faunistique et floristique, etc. De nombreux articles présentent les structures et associations locales qui travaillent dans ce domaine, les petites bêtes de l'eau, des métiers, des formations, des films, des jeux interactifs, etc.



Des « Questions de Nature ? » chaque dimanche

Tous les dimanches, les experts de Bourgogne-Nature répondent à une Question de Nature dans le Bien Public, le Journal de Saône-et-Loire et le Journal du Centre. Ces articles sont riches d'enseignements et renvoient à des documents bourguignons de référence ou des événements à venir en lien avec le sujet traité. Ne ratez pas la prochaine parution du côté de chez vous ou retrouvez les anciens articles sur www.bourgogne-nature.fr

Bourgogne-Nature fédère différentes associations naturalistes de Bourgogne dont le Conservatoire et vise à diffuser les savoirs auprès des différents publics de notre région.



Les chauves-souris, une biodiversité toujours menacée ! ?

Réservez vos dates ! Les 16, 17 et 18 octobre prochains se tiendront les 7^es rencontres Chiroptères Grand Est et les 12^es rencontres Bourgogne-Nature à la Maison du Parc naturel régional de Saint-Brissson (58).

Au programme de ces trois journées : conférences, tables rondes, ateliers, expositions, soirées animées et conviviales entre participants et intervenants.

Plus de renseignements sur l'agenda de www.bourgogne-nature.fr

Renseignements, tarifs des publications, commande et abonnement :

• 03 86 76 07 36

• contact@bourgogne-nature.fr

Profitez du tarif préférentiel regroupant l'abonnement à Bourgogne-Nature et l'adhésion au Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne !

Protéger, gérer et faire découvrir le patrimoine naturel bourguignon

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne protège les sites naturels au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion. Il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux.

Il est aussi un acteur privilégié de programmes de préservation des milieux naturels ou d'espèces à fort enjeu et assiste les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique biodiversité.

Il a également un rôle de sensibilisation du public à la protection de la nature.

Depuis décembre 2013, le Conservatoire est agréé par l'État et la Région qui reconnaissent officiellement son rôle et ses missions.

Un Conseil d'administration

Ce Conseil d'administration est composé de quatre collèges dont un collège de membres actifs élus parmi les adhérents.

Un Conseil scientifique

Depuis avril 2012, un Conseil scientifique a été mis en place. Sa principale mission est de valider sur le plan scientifique les documents de gestion des sites du Conservatoire.

Une équipe pluridisciplinaire et expérimentée

Une trentaine de permanents de formations diverses mettent en commun leurs compétences pour faire aboutir les objectifs du Conservatoire.

Une gestion claire du produit des cotisations et des dons

Le Conservatoire agit grâce à votre soutien. La contribution que vous apportez par votre adhésion souligne votre intérêt pour l'avenir du patrimoine naturel et renforce la légitimité des initiatives du Conservatoire. Le produit de vos cotisations sert au fonctionnement de la vie associative (Assemblée Générale, Conseil d'administration...) et au fonds d'entretien des sites naturels acquis.

Quant au produit de vos dons, il est prioritairement utilisé pour l'acquisition de sites naturels. Le bilan annuel du Conservatoire est vérifié par un commissaire aux comptes.

N°42 - 2^e semestre 2015

ISSN 1164 - 5628

Dépôt légal : 3^e trimestre 2015

Publication éditée par le

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Chemin du Moulin des étangs - 21600 Fenay

Tél. 03 80 79 25 99 • Fax 03 80 79 25 95

www.cen-bourgogne.fr

contact@cen-bourgogne.fr

Directeur de la publication

Daniel SIRUGUE

Directeur de la rédaction

Romain GAMELON

Maquette

Olivier GIRARD

Secrétariat de rédaction

Caroline NAJEAN

Ont collaboré à ce numéro

Grégory AUBERT, Guillaume DOUCET, Estelle LABBÉ - BOURDON, Frédéric JEANDENAND, Caroline NAJEAN, Aurélien POIREL, Claire SAUNIER, Michael STAHL.



Imprimé à 4000 ex par :
S'Print

Comité de lecture

Alain DESBROSSE, Régis DESBROSSES, Guy HERVÉ, Patrice NOTTEGHEM, Gérard PAYEN, Claude QUINTIN, Isabelle REBILLARD, Daniel SIRUGUE. DREAL Bourgogne (Philippe PAGNIEZ), Conseil Régional (Marie THOMAS), CG58 (Fabrice ALRIC).

Les actions du Conservatoire
sont aussi soutenues par :



Collège de membres de droit associatif au Conseil d'administration



Collège de membres invités permanents au Conseil d'administration



Collège de membres associés au Conseil d'administration



Communes partenaires

Côte-d'Or / Ancy • Baubigny • Bouilland • Brochon • Bure-les-Templiers • Chambolle-Musigny • Chaugey • Cormot-le-Grand • Couchey • Cussey-les-Forges • Épagny • Essarois • Étalante • Fixin • Flammerans • Gevrey-Chambertin • Is-sur-Tille • La Bussière-sur-Ouche • Leuglay • Lignerolles • Lusigny-sur-Ouche • Marcilly-sur-Tille • Meloisey • Meursault • Morey-Saint-Denis • Nantoux • Nuits-Saint-Georges • Pommard • Recey-sur-Ource • Saint-Germain-le-Rocheux • Saint-Romain • Samerey • Santenay • Savigny-le-Sec • Savigny-lès-Beaune • Spoy • Talant • Tillyenay • Vanvey • Vauchignon • Velars-sur-Ouche • Verneis-lès-Vesvres • Viévy • Vosne-Romanée • Voulaines-les-Templiers

Saône-et-Loire / Autun • Beaurepaire-en-Bresse • Bouzeron • Bussièrès • Chassey-le-Camp • Cronat • Cuiseaux • Cuisery • Deize-lès-Maranges • Dommartin-lès-Cuiseaux • Flacey-en-Bresse • Huilly-sur-Seille • La Truchère • Leynes • Lugny • Maily • Ménétreuil • Moroges • Nanton • Ormes • Ouroux-sur-Saône • Plottes • Préty • Ratelle • Remigny • Roussillon-en-Morvan • Rully • Saint-Germain-du-Plain • Saint-Sernin-du-Bois • Saint-Sernin-du-Plain • Saint-Vincent-en-Bresse • Savigny-en-Revermont • Sennecey-le-Grand • Solutré-Pouilly • Vergisson • Verzé

Yonne / Andryes • Arcy-sur-Cure • Branches • Cravant • Fontaines • Fontenay-près-Vézelay • Givry • Lainsecq • Mailly-la-Ville • Mailly-le-Château • Merry-sur-Yonne • Mézilles • Sacy • Saint-Bris-le-Vineux • Saint-Julien-du-Sault • Saint-Martin-sur-Armançon • Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes • Saint-Moré • Saint-Sauveur-en-Puisaye • Saints • Tanlay • Toucy • Treigny • Vergigny • Villiers-Vineux • Voutenay-sur-Cure

Nièvre / Arleuf • Charrin • Cossaye • Decize • Gien-sur-Cure • Gimouille • La Celle-sur-Loire • Laménay-sur-Loire • Luthenay-Uxeloup • Montsauche-lès-Settons • Pouilly-sur-Loire • Saint-Agnan • Saint-Brisson • Saint-Hilaire-Fontaine • Saint-Ouen-sur-Loire • Sougy-sur-Loire

Allier / Gannay-sur-Loire

Intercommunalités

- Syndicat mixte de valorisation du grand site Solutré Pouilly Vergisson
- Communauté de Communes entre Monts et Dheune
- Communauté Urbaine Creusot Montceau
- Communauté de communes du Val du Saizay
- Pays Nevers Sud Nivernais

Établissements bancaires



Fondations et partenaires privés

